



Frémainville

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2015

L'an deux mille quinze le douze mars à 20 heures 45 minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Marcel Allègre, Maire.

Étaient présents : Mmes Allègre Annie, Lardet Virginie, Duchêne Marie-Thérèse, MM. Borycki Gérard, Delaleux Sébastien, Drouin Pierre, Marchon Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme Barrère Marie-Pierre (procuration donnée à M. Pierre Douin), MM. Barbier Nicolas (procuration donnée à Annie Allègre), Jean-Sébastien Bizot (procuration donnée à Marcel Allègre)

Secrétaire de séance : Mme Duchêne Marie-Thérèse.

Délibérations

- N°1 Approbation du programme de travaux de contrat rural
- N°2 Adhésion au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise
- N°3 Adoption du contrat trame verte et bleue du bassin de la Montcient
- N°4 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un avocat/CIG/autorisation d'ester en justice.

Informations diverses:

- PLU (convention signée),
- Compte rendu des syndicats,
- Zone 30,
- Placement de panneaux d'informations (entrée Jambville et haut du village),
- Elagage dans le village,
- Canalisation des eaux dans le verger de l'école,
- Inscriptions aux jeux inter villages,
- Nettoyage de printemps avec l'école,
- Plaquette du PNR article sur Frémainville....

M.BORYCKI demande que les informations suivantes soient intégrées au compte rendu :

1. Informations diverses : après "l'analyse financière n'étant pas encore connue", ajouter: "G.Borycki rappelle que ce point d'ordre du jour devait permettre de lancer la demande de subvention pour le contrat rural. L'analyse financière n'est pas formellement rendue obligatoire dans le document de la Région/Conseil général. »
2. CCVC Convention : après « M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour signer cette convention », ajouter : « G.Borycki indique que le projet de convention a donné lieu, de notre part, à de nombreux commentaires, qui sont restés sans suite. »
3. SIERGEP : à la fin de l'alinéa, ajouter : « G.Borycki précise qu'il faut demander au comité du SIERGEP, de revoir à la baisse, le montant des contributions des communes participantes pour tenir compte de l'arrivée dans le syndicat, de 6 communes nouvelles en provenance de la Communauté d'agglomération Seine & Vexin. »

Le compte rendu du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT :

- Arrêté de non opposition tacite pour une demande préalable de M. AWAD (2 rue de la Tourelle)
- Convention de groupement de commande pour la réalisation des plans locaux d'urbanisme des communes de Frémainville, Aavernes, Théméricourt, Gadancourt et Gouzangrez.

QUESTION N°1: APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX CONTENUS DANS LE CONTRAT RURAL ET DEMANDE DE SUBVENTION CG/ REGION/DETR.

M. le maire rappelle que la commune souhaite d'une part, réaliser des travaux de conservation et de rénovation, ainsi que de mise en valeur du patrimoine urbain et historique et d'autre part améliorer l'accueil du public en répondant à la réglementation et exigence de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les 3 interventions projetées faisant l'objet du présent dossier de contrat rural, s'inscrivent dans cette volonté.

M. le maire présente les 3 projets proposés et présente l'existant ainsi que l'état actuel des bâtiments :

- la rénovation de la mairie pour un coût de 265 000 euros HT
- la rénovation de la salle polyvalente pour un coût de 110 000 euros HT
- l'aménagement des espaces extérieurs de ces 2 bâtiments pour un coût de 70 000 euros HT

Il informe que les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques ont donné un avis favorable au projet global. *Approuvé à l'unanimité*

M. le maire ajoute que la rénovation du presbytère fera l'objet d'une demande de dotation DETR ainsi qu'un dossier auprès du PNR (Parc Naturel Régional du Vexin).

QUESTION 2 : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE.

M. le maire rappelle que Frémainville est la seule commune du Val d'Oise à ne pas avoir adhéré à ce syndicat et qu'en vertu des pouvoirs de police propres au maire, celui-ci doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher la divagation des chiens et des chats (art L211-22 du code rural).

Par ailleurs, au titre des obligations légales qui pèsent sur les communes quant à la prise en charge des animaux errants, l'article L.121-24 du code rural précise que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établi sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ».

L'Union des Maires du Val d'Oise et le Conseil Général du Val d'Oise ont créé en 2005 un Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise » (SMGFAVO), ayant en charge la gestion d'un lieu d'accueil pour les animaux errants ou abandonnés afin de mutualiser le coût de ce service. Le périmètre géographique retenu pour la création de cette fourrière a recueilli l'avis favorable de 184 communes sur les 185 que compte le Val d'Oise.

La contribution fixée pour les frais de fourrière (obligation légale art L211-24 code rural) pour 2014 est de 0,25 € par habitant. Elle constitue une dépense obligatoire pour les adhérents à inscrire au budget. Cette contribution couvre les dépenses relatives aux compétences obligatoires.

Pour ce qui est des pouvoirs de police du maire à savoir la capture (attraper l'animal) et le ramassage (venir chercher l'animal et le conduire à la fourrière) ceux-ci sont des compétences facultatives et les services correspondant à leur choix et leur sont facturés à l'acte. *Approuvé à l'unanimité*

QUESTION N°3 ADOPTION DU CONTRAT TRAME VERTE ET BLEUE DU BASSIN VERSANT DE LA MONTCIENT.

M. le Maire explique que la commune de Frémainville se trouve sur une butte boisée, à la limite entre les bassins versants de la Montcient et de l'Aubette de Meulan.

Les buttes boisées sont un paysage typique du Vexin et les forêts qui s'y déploient ont un grand intérêt écologique.

A Frémainville, le Bois Galluis se déploie sur l'ouest de la commune, jusqu'aux limites du bourg urbanisé. Le reste de la commune est occupée par une plaine agricole.

On observe deux ravines sur la commune, mais aucun cours d'eau permanent. La commune est soumise à des aléas d'inondations fréquents en raison de problèmes de ruissellements sur le bassin versant.

La trame bleue regroupe tous les milieux humides et aquatiques (cours d'eau, zones humides,...).

Le seul corridor de la sous-trame bleue à Frémainville se déploie le long de la ravine de l'Eau Brillante, qui prend sa source dans le bois Galluis au lieu-dit la Grûe et longe la limite sud-ouest de la commune, avant de rejoindre le ru de l'Eau-Brillante à Seraincourt.

La deuxième ravine prend sa source dans le bourg et se termine dans la plaine agricole au lieu-dit le Trou. Le cours d'eau est très anthropisé et n'est pas le support d'un corridor écologique.

La trame verte regroupe tous les milieux naturels terrestres, hors zones humides (forêts, prairies, pelouses...).

La trame verte à Frémainville se compose d'un corridor forestier qui s'appuie sur le Bois Galluis. La commune se trouve au croisement des corridors forestiers des buttes boisées de la Montcient et des boisements du fond de vallée de la Montcient.

Des patchs de bosquets/broussailles disséminés dans la plaine agricole et en amont des sources de l'Eau-Brillante présentent un potentiel de restauration en pelouses sèches. Ce potentiel est à confirmer.

L'étude sera réalisée par le PNR sans contrepartie financière pour la commune. Cette démarche est obligatoire pour le Plan Local d'Urbanisme. Les objectifs retenus sont les suivants :

- Réduire les pollutions diffuses d'origine non agricole
- Restauration et entretien de la sous-trame des milieux aquatiques et humides
- Restauration et entretien des sous-frames des milieux herbacés et boisés. Mise en oeuvre d'actions de restauration et de gestion du réseau de pelouses calcicoles.
- Améliorer la connaissance à l'échelle du bassin versant avec une recherche foncière et un diagnostic écologique du réseau de pelouses ainsi qu'une étude sur le ruissellement sur le sous bassin versant de l'Eau-Brillante

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°4 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AVOCAT/CIG

Mme Allègre rappelle que la convention de la mise à disposition d'un avocat du centre de gestion interdépartemental arrive à échéance le 21 avril 2015. Elle propose son renouvellement sans incidence financière si nous n'avons pas recours aux services du CIG pour l'établissement d'un dossier en défense. *Approuvé à l'unanimité*

INFORMATIONS DIVERSES

- PLU : M. le maire informe que dans le cadre de la rénovation du PLU une convention de groupement de commande a été signée avec les communes d'Avernes, Théméricourt, Gandancourt et Gouzangrez afin de mutualiser les études. La DDT et le PNR préparent le dossier d'appel d'offre pour le choix d'un bureau d'études. La commune d'Avernes s'est portée volontaire comme commune support du marché.
- CR des syndicats :
 - SICCMV** : M. Delaleux informe que le syndicat a approuvé son budget 2015 : la participation communale pour Frémainville sera de 4075,10€ soit une augmentation de 312€ due à la reprise du terrain du gymnase par le syndicat. Le permis de construire du gymnase est prêt mais en attente car les places de parkings n'avaient pas été prévues. Après accord avec la mairie de Vigny, la CCVC et les entreprises du secteur, il a été décidé de mutualiser les places de parkings dont 11 places seront réservées pour le gymnase sur les 74 prévues.
 - SIERGE** : Mme Duchêne informe que vu les résultats excédentaires de 2014, le syndicat a décidé de diminué de 20 % la participation des communes soit une diminution de 2000€ pour Frémainville (7702€ au lieu de 9702 euros). Les élèves de primaire de l'école ont commencé les cours de piscine, les conditions d'accueil et d'encadrement sont bons.
 - SMIRTOM** : M. Marchon informe que la participation des communes sera identique en 2015. Il précise que le SMIRTOM a prévu d'ici fin 2016 de distribuer des bacs noirs pour les ordures ménagères. Le problème des dépôts sauvages et de leurs coûts pour les communes a été soulevé. M. Delaleux signale que la déchèterie de Vigny est souvent encombrée, surtout le week-end et peu fonctionnelle.
 - SIMVVO** : Mme Lardet annonce que la participation de Frémainville passera de 864€ à 815€ en raison de la baisse de fréquentation du nombre d'élèves de Frémainville.
 - Commission développement économique CCVC** : M. BORYCKI rappelle qu'il existe 2 zones industrielles : la Richarderie à Marines avec 20 terrains viabilisés dont 2 mis à la vente et le Bord'Haut à Vigny pour lequel une promesse de vente d'un terrain a été signée par une entreprise de Cléry qui souhaite également occuper une partie du bâtiment de bureaux face à ce terrain, moyennant sa rénovation : négociation en cours pour en définir les conditions.
 - CCVC** : M. le maire, informe que le pôle urbanisme de la CCVC est opérationnel et assurera le suivi des demandes concernant le droit des sols (demande préalable, permis de construire...) jusqu'à la délivrance de la conformité qui sera systématique avec une visite des lieux avant sa délivrance.
 - Zone 30 aménagement de l'abri bus** : M. Borycki rappelle que :
 - * les panneaux zone 30 sont posés aux entrées du village, ce qui a un effet limité, comme prévu, sur la vitesse des véhicules, c'est pourquoi des aménagements complémentaires de voirie pour ralentir la vitesse ont été prévus lors des 6 réunions du groupe de travail et que des devis ont été demandés,
 - un premier caniveau a été réalisé avant le cimetière avec l'objectif, en plus du ralentissement des voitures, d'écouler les eaux de ruissellement vers les champs le long du cimetière, les résultats étant positifs.
 - les autres ralentisseurs prévus seront en adéquation avec les dispositions à prendre suite à l'étude des eaux de ruissellement,
 - l'implantation d'une place de parking pour personne à mobilité réduite à l'école avec le rétrécissement de la voie (rue du Bout Sirop) va permettre d'obtenir la conformité de l'école.

- la nouvelle implantation de l'abribus, rue du Bourg a fait l'objet d'une validation avec le passage d'un bus Transdev, après marquage au sol de l'emprise. Le PV de validation a été signé et reçu.
- le rond-point de la place fera partie des aménagements à prévoir en cohérence avec les abords de la mairie, au titre du contrat rural,

Il précise que c'est à partir de la préparation du budget 2015 et en tenant compte des subventions possibles, que sera décidée la réalisation des aménagements,

Panneaux d'informations municipales et associatives : M. Drouin annonce que 2 panneaux d'informations en bois fabriqués par les jeunes d'un établissement d'aide par le travail sont prêts à être installés : 1 à l'entrée de l'école rue du Bout Sirop, et le second en haut du village. Malgré les travaux de décaissement effectués, ce dernier n'a pas pu être implanté pour cause d'opposition d'un résident de la copropriété du moulin à vent.

Mme Allègre souligne que 2 courriers ont été adressés au président du syndicat de la copropriété en novembre 2014 et janvier 2015 sollicitant l'avis des copropriétaires pour l'implantation du panneau. Sans réponse du président nous avons considéré qu'il s'agissait d'un accord tacite.

- **Elagage dans le village :** une nacelle a été louée pour élaguer les arbres rue de la source jusqu'à l'entrée du bois; rue du Bois Galluis et rue du Château. Ce travail a été effectué par le personnel communal. M. le Maire remercie le personnel communal et M. Douin pour le travail réalisé. Il remercie aussi M. Tchekémian pour le prêt de son matériel.
- **Canalisation des eaux** dans le verger de l'école : la canalisation partielle des eaux pluviales qui présentait un risque d'accident pour les enfants et adultes fréquentant les lieux a été remplacé. L'aménagement de la butte sera totalement revu, la descente vers les jeux pour enfants sera aussi réaménagée.
- **Inscriptions « jeux inter villages » :** les fiches d'inscriptions pour les jeux du 11 avril à Cléry en Vexin seront distribués dans les boîtes aux lettres et seront également disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site internet de Frémainville. Comme l'an passé avec le soleil, nous espérons une participation massive des jeunes et des parents.
- **nettoyage de printemps avec l'école :** la date est fixée le samedi 18 avril ; départ sur le parvis de la mairie à 10h. Le PNR sera sollicité pour le prêt de matériel (gants et sacs poubelles)
- **Zéro phyto :** le PNR a réalisé un compte rendu sur la gestion différenciée des espaces verts à l'occasion d'une rencontre avec le PNR Oise pays de France et la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise. Notre village a été cité, avec notre agent communal qui a présenté les pratiques retenues pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espaces verts tant dans le village qu'au cimetière.
- **Sport :** Un nouveau champion à Frémainville en la personne de **Flavien Coléah**, qui vient d'obtenir sa ceinture noire de judo. Nous lui adressons nos félicitations et lui souhaitons un grand avenir sportif.
- **Bibliothèque :** remerciements à M. Stéphane BATTAS pour l'installation d'un logiciel bibliothèque et la formation des bénévoles pour l'enregistrement des livres.

Fin de la séance à 22h38.

Le Maire

Marcel ALLEGRE

